



# Projet de « Loi Travail »

## Prise de parole SM-TE du 31 mars

### Sections RENAULT

N° 46

4 avril 2016

**Pour lancer la grande manifestation parisienne du 31 mars en opposition au projet de loi travail, des salariés se sont rassemblés dans le hall de la Ruche à l'appel de syndicats du Technocentre Renault (SUD, CGT et SM-TE), à 10h sur les 20 mn de pause.**

**Voici l'intervention du SM-TE à retrouver sur : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)**

<< Vous avez bien compris qu'il est important de se mobiliser contre le projet de loi travail.

**Premièrement, parce que ce projet détricote nos droits établis par le travail, l'implication et le dévouement de nos grands anciens.** Je parle de la génération qui a su mettre sur pied le mouvement syndical, les institutions représentatives du personnel, les institutions sociales. De la période fin 19<sup>ème</sup> siècle au milieu du 20<sup>ème</sup>.

Cela a donné le code du travail, les conventions collectives, les accords d'entreprise. Avec une hiérarchie des normes selon laquelle un accord d'entreprise est plus favorable qu'une convention collective, une convention collective est plus favorable que la loi.

Pour illustrer le détricotage du code du travail par le projet de loi, citons :

- L'employeur aura la possibilité d'augmenter la durée quotidienne du travail à 12h00 par voie d'accord.
- Un accord d'entreprise pourra prévoir de limiter la majoration des heures supplémentaires à 10% au lieu de 25% actuellement.
- Un accord de branche pourra imposer aux salariés la baisse de garanties prévues à leur contrat de travail (temps de travail, rémunération, clause de mobilité, etc). En cas de refus du salarié, celui-ci pourra être licencié pour cause réelle et sérieuse et ne pourra pas contester la validité de son licenciement devant le conseil de Prud'hommes.
- Le droit d'opposition des syndicats majoritaires est supprimé.

Le projet de loi travail, c'est aussi la suppression du principe des avantages acquis : il n'y aura plus d'accords d'entreprise à durée illimitée.

**Pour bien comprendre l'inversion des normes et ses effets introduits par le projet de loi, citons Lacordaire qui disait déjà en 1848 : « *Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, entre le maître et le serviteur, c'est la liberté qui opprime et la loi qui affranchit* ».**

**Deuxièmement, il est important de se mobiliser parce que les salariés ne sont plus en position de force du fait de l'effondrement syndical.**

Voulez-vous un exemple ?

Savez-vous qu'il existe un Comité d'Etablissement sur Guyancourt ? Et savez-vous quelles sont ses missions ? (qui ne se réduisent pas aux loisirs).

Pour un CE composé de 15 élus titulaires, les syndicats SUD et CGT à Guyancourt ont 4 élus. Je vous pose la question ce matin : où sont les syndicats qui ont les 11 autres élus du Comité d'Etablissement de Guyancourt ? Disparus ?

En France, nos députés légifèrent « Au nom de Peuple français ». Au nom de qui, les délégués syndicaux vont-ils légiférer lors de la négociation des accords de branches ou d'entreprise ?

- « Au nom des salariés ? »

- Vous n'y êtes pas !

- Vous savez très bien qu'à peine 5% des salariés français sont syndiqués.

- Alors, ils vont négocier « Au nom de leurs organisations syndicales ? »

Quand on sait que les grands syndicats sont financés par le grand patronat, on peut craindre que beaucoup de délégués syndicaux légiféreront, non pas pour défendre les intérêts des salariés, mais pour défendre les intérêts des syndicats les ayant mandatés, et donc les intérêts de ceux qui les financent.

**Le SM-TE lance donc ici, une fois de plus, un appel à la syndicalisation, notamment auprès des jeunes.**

**Chers jeunes travailleurs, Renault ou Prestataires, qui démarrez dans la vie professionnelle, vous qui êtes confrontés à la précarité, à la difficulté de se loger, sachez qu'il vous appartient de régénérer le mouvement syndical. Ne tardez pas à prendre votre décision, on ne vit qu'une fois !**

Les militants moins jeunes, qui se sont engagés avant vous, peuvent encore vous transmettre ce qu'ils ont eux-mêmes reçus.

Le renouveau syndical c'est vous, le rapport de force de demain se construit dès maintenant.

Mais pour aujourd'hui, jeudi 31 mars 2016, il est important de se mobiliser contre le projet de loi Travail.

Le SM-TE appelle les salariés à manifester Place d'Italie à 13h30 >>.

**Le syndicat SM-TE était présent à la manifestation**

**Pour poursuivre l'action, nos bureaux sont ouverts pour recevoir votre adhésion**

**Donnez-vous les moyens d'agir : rejoignez le syndicat SM-TE**

Pour engager des actions, vous représenter et défendre vos droits, le SM-TE vous invite à le rejoindre en devenant membre, que vous soyez « Renault » ou prestataire.

Le SM-TE revendique l'indépendance syndicale et a inscrit dans ses statuts d'être financé uniquement par ses adhérents, libre de tout financement d'origine patronale ou politique, et non confédéré.

Bulletin d'adhésion sur : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org) cotisation annuelle : 30 à 50 €.

Contact : 06.98.05.13.80 API : FR TCR LOG 0 52 [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)